

avant les élections. Il n'y a pas eu de conférence fédérale-provinciale, sauf celle qui a fait si peu, il y a un an. A ce moment-là, on a fait croire au pays,—un engagement précis a d'ailleurs été pris dans ce sens,—qu'une réunion ultérieure aurait lieu et qu'elle s'occuperait plus efficacement des rapports fiscaux avec les provinces. Dans un discours prononcé en mai 1957 à Winnipeg, le premier ministre, si l'on en croit le compte rendu, a dit qu'aux termes des ententes fiscales proposées par le gouvernement libéral, les provinces avaient été "forcées d'accepter une situation de famine" et que les municipalités étaient, les "gens oubliés". Une autre fois au cours de la même campagne, il aurait déclaré qu'une conférence serait convoquée après les élections "afin d'assurer un traitement équitable pour tout le monde".

Or, nous savons ce qui s'est passé. Le gouvernement n'a pas encore convoqué cette conférence. Étant donné le discours du trône, nous savons maintenant que le gouvernement n'a aucune intention d'en convoquer une. Nous savons que le gouvernement a, par contre, annoncé aux provinces la prolongation de l'entente provisoire existante. Cette entente a été conclue il y a environ un an, et pour un but précis. Depuis lors, plusieurs premiers ministres des provinces ont signalé qu'ils n'estimaient pas que cette entente réalisait de façon satisfaisante la promesse du gouvernement. Le 30 septembre, dans une allocution radiodiffusée, le premier ministre Douglas a déclaré que la conférence fédérale-provinciale devrait être convoquée de nouveau "dans le plus bref délai possible". Au cours du débat inaugural de la présente session de la législature de Québec, M. Duplessis aurait réaffirmé l'attitude de son gouvernement à l'égard des droits provinciaux dans le domaine de l'imposition directe. Enfin, le 24 septembre 1958, M. Frost, dans un discours prononcé à Etobicoke, renouvelait sa campagne en vue d'obtenir du gouvernement fédéral une répartition plus équitable des recettes fiscales et de toucher une nouvelle somme de 80 millions de dollars par année sur les impôts directs. Il aurait terminé ses observations en déclarant ce qui suit:

Nous commettrions tous une grave erreur,—tant au palier fédéral qu'au palier provincial,—si nous ne nous efforcions pas d'en arriver à une solution prochaine de ce très important problème.

Le gouvernement s'applique-t-il à trouver une solution prochaine à ce très important problème? Le gouvernement n'a pas tenu compte de ces doléances. Il n'y aura pas de conférence. Au lieu de cela, le gouvernement, comme je viens de le dire, a annoncé, sans consultation, sa décision de maintenir pour l'année courante l'entente qu'il a conclue

unilatéralement l'année dernière, sans conférence. Le discours du trône et la compagnie de télégraphe sont maintenant devenus les nouvelles lignes de communication avec les provinces. Les provinces apprennent la teneur de cette nouvelle offre en lisant les journaux, tout comme l'an dernier. Je n'en suis pas très sûr, mais je crois que certaines d'entre elles n'ont pas reçu du tout les télégrammes en question. Quelle amélioration stupéfiante sur la méthode péremptoire de ce despote fédéral qu'était le très honorable Louis Saint-Laurent! Lorsque, étant premier ministre, lui-même ou son gouvernement voulaient mentionner dans le discours du trône quelque point pouvant viser les provinces, ils avaient la courtoisie de les pressentir au préalable. Mais le gouvernement fait quelque chose. Dans le discours du trône, il y a un alinéa qui se lit ainsi qu'il suit:

Mon gouvernement souhaite que toute la question des relations d'ordre financier entre le Dominion et les provinces fasse l'objet d'une étude en commun sérieuse et suivie.

La question fera l'objet, non seulement d'une étude, mais d'une étude sérieuse et suivie. Y a-t-il jamais eu meilleur exemple de suffisance de mots s'efforçant de combler une insuffisance d'action? L'alinéa se poursuit en ces termes:

Tous les gouvernements provinciaux sont priés de consentir à l'utilisation, à cette fin, des rouages du présent comité permanent fédéral-provincial sur les questions fiscales et économiques...

On leur demandera de consentir à ce que ce comité continue de poursuivre son travail. Voilà tout ce que cela signifie. Voilà la nouvelle entente conclue avec les provinces. Sauf erreur, une lettre a été adressée aux gouvernements provinciaux, leur suggérant que peut-être les ministres provinciaux pourraient exercer une certaine surveillance sur ces gens-là, quelque chose que, vraisemblablement, ils font depuis toujours.

Je crois avoir présenté suffisamment de preuves, monsieur l'Orateur, à l'appui de mes accusations. Tout ce qu'il me reste maintenant à faire, c'est de tirer les conclusions de mes accusations et de proposer l'amendement. Je crois, monsieur l'Orateur, que le gouvernement s'est maintenant rendu compte que la lune de miel est effectivement terminée, de même que le voyage de noces. Les joyeux époux sont maintenant aux prises avec la tâche ardue et monotone peu attrayante de l'administration de la maison. De fait, l'évier déborde de vaisselle sale, alors qu'on discute encore de la façon de la nettoyer économiquement sans rien briser politiquement.

Pour revenir à des termes plus prosaïques, le Canada, je le répète, est aux prises avec plus de difficultés, de problèmes et d'inquié-